

**AGENCE POUR LA SECURITE DE LA NAVIGATION AERIENNE
EN AFRIQUE ET A MADAGASCAR**

Direction de l'Exploitation Technique

FONCTION APPROVISIONNEMENT ET ACHATS



CAHIER DES CHARGES POUR LES PRESTATIONS DE :

- **TRANSIT A L'IMPORT/EXPORT ET**
- **TRANSPORT DES MATERIELS DU MAGASIN CENTRAL
DE LA DIRECTION GENERALE DE L'ASECNA A DAKAR**

AOÛT 2018



1. INTRODUCTION

Le présent cahier des charges est destiné aux transitaires qui s'engagent, dans le cadre d'un contrat, à assurer la réception, la gestion, le dédouanement et la livraison des matériels importés ou à exporter par l'Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne et Afrique et à Madagascar (ASECNA).

2. OBJET DE LA CONSULTATION

L'objectif de ce cahier des charges est de fournir aux transitaires intéressés des informations sur les besoins de l'ASECNA afin d'obtenir de leur part, une offre de services complète de haute qualité, efficace et bien géré qui répond le mieux à ses attentes et les engagements nécessaires.

3. LES BESOINS

Pour assurer ses missions, le Siège de l'ASECNA au Sénégal procède régulièrement à l'exportation et à l'importation de ses matériels techniques et prend la décision de confier la gestion du transport et formalités transit de ses matériels à un transitaire.

A cet effet, Elle lance un appel d'offres aux entreprises susceptibles d'assurer en même temps :

- la réception, la gestion sous douanes, le dédouanement et la livraison desdits matériels ;
- L'enlèvement, la mise en entrepôt sous douane, les formalités de déclaration export et l'expédition de ses matériels vers ses différentes sites déconcentrés ou ses fournisseurs et partenaires.

Toute entreprise soumissionnaire devra remplir les conditions d'éligibilité et prendre des engagements contractuels fermes.

4. LES SPECIFICATION OPERATIONNELLES DES BESOINS

Il s'agira pour l'attributaire d'effectuer les formalités douanières à l'importation et à l'exportation des matériels techniques de l'ASECNA conformément aux spécifications opérationnelles suscitées plus bas.

Le transitaire sélectionné devra procéder au dédouanement des matériels selon le régime qui sied au statut de l'ASECNA et les privilèges qui lui sont accordés par l'Etat.

Il devrait pouvoir assurer le traitement complet des dossiers de transport en export / import et transit depuis la remise des matériels ou des informations (documents) jusqu'à l'exportation ou la livraison de la marchandise au site indiqué par l'ASECNA.

Il doit pouvoir également déclarer les matériels selon la procédure déclaration d'enlèvement accélérée (déclaration spéciale ou provisoire) qui sera régularisée sur présentation de l'exonération en droits de douanes que l'ASECNA aura obtenue.

Le(s) transitaire(s) sélectionné(s) devra (ont) effectuer pour le compte de l'ASECNA toutes les opérations relatives aux :

4.1 Importations de matériels par voie aérienne ou de surface :

Le(s) transitaire(s) sélectionné(s) devra (ont) alors :

- Assurer le traitement complet des dossiers de transit des matériels en hors taxes hors douane depuis la remise des informations (ordre de transit, documents);
- Initier et réaliser les formalités douanières dans les bureaux de douane appropriés nécessaires à l'importation du matériel, c'est-à-dire, appliquer les régimes d'exonération et de suspension des droits de taxes et d'importation, les différentes autorisations d'entrée des produits et de tout autre document douanier (DPI, BSC...);
- Avancer le paiement des coûts à encourir du lieu de débarquement jusqu'au point de livraison indiqué par l'ASECNA dans l'ordre de transit, tout en s'assurant que ces coûts n'incluent pas des taxes, droits d'assises et autres redevances exigées par les autorités gouvernementales pour lesquelles l'Agence est exonérée ;
- Informer rapidement l'Agence pour approbation de toute situation qui pourrait engendrer des coûts financiers additionnels pour l'Agence ;
- Organiser avec l'unité appropriée de l'ASECNA pour l'enlèvement rapide des arrivages pour éviter les frais de magasinage ou de surestaries ;
- Procéder à l'enlèvement et la manutention des colis dans les zones portuaires et aéroportuaires ;
- Procéder à des Enlèvements sous transit si nécessaire ;
- Assister à des Constatations des Douanes dans les lieux et temps prescrits, si nécessaire commettre un Expert en cas d'avarie ;

- Livrer les colis au magasin central de l'ASECNA ou tout autre site qui lui sera indiqué par son donneur d'ordre ;
- Fournir une copie du bordereau de livraison aux unités appropriés de L'ASECNA.
- Facturer l'Agence pour chaque opération traitée. La facture devra comporter le détail par arrivage pour les débours, avec copie des documents pertinents pour la justification de ces débours.

L'attributaire doit d'abord recevoir une notification d'arrivage de fret de la part de l'activité en charge de la logistique ou des transitaires agréés des Représentations de l'ASECNA ou encore des transporteurs internationaux.

L'attributaire doit contacter les consignataires maritimes et la compagnie de transport aérien et obtenir les ordres de livraison et les LTA/AWB ou Connaissance/BL. Le Contractant doit faire le suivi des arrivées de navire ou de l'avion et avertir l'Agence de tout retard dans les arrivées.

L'attributaire est responsable des dégâts et/ou perte sur l'arrivage durant la livraison des matériels entre les ports et aéroport et le lieu désigné pour l'Agence.

Un rapport hebdomadaire des arrivages sera soumis à l'ASECNA par l'attributaire. Le tableau en **annexe 1** est une esquisse en guise de modèle qui pourrait être éventuellement améliorée.

4.2 Exportations de matériels par voie aérienne ou de surface :

Le(s) transitaire(s) sélectionné(s) devra (ont):

- Assurer le traitement complet des dossiers d'exportations : Prendre en charge les envois selon un numéro d'ordre de l'instruction de transport nommée Ordre de Transport (OT) ;
- S'assurer que le nombre de colis, dimensions de chaque colis, la description des articles, le colisage et le poids brut, et le marquage sont en conformité avec les informations contenues dans les documents transmis par l'ASECNA avant fermeture des colis ;
- Procéder à l'enlèvement dans le magasin central ou tout autre site des matériels déjà conditionnés et emballés ;

- Accomplir toutes les formalités douanières nécessaires à l'exportation des matériels ;
- Établir les documents de transports conformément au mode de transport utilisé (LTA, CMR ou connaissance ...) et consigner les expéditions chez les transitaires agréés par les Représentations de l'ASECNA ;
- Effectuer le règlement du fret et tous autres débours nécessaires à l'exportation des matériels pour le compte de l'ASECNA ;
- Procéder au règlement d'une assurance à des conditions telles que l'ASECNA soit en droit de lui présenter sa réclamation ;
- Conclure à ses propres frais le transport principal (cf. en annexe 2 la liste des 24 destinations de l'ASECNA) avec consignation des colis chez les transitaires membres du réseau de l'ASECNA dont la liste est jointe en annexe 3 ;
- Communiquer à l'ASECNA les coordonnées d'expéditions dans les 24 heures suivant le départ du moyen de transport (ex : vol, navire ; véhicule). La Pré-alerte embarquement sera adressée au donneur d'ordre, à la Représentation de l'ASECNA destinataire avec copie au transitaire local membre du réseau de l'ASECNA. Il doit prévenir l'ASECNA dans un délai suffisant de l'expédition du matériel et lui donner toutes autres informations lui permettant de prendre normalement les mesures nécessaires à la réception du matériel. Il devra fournir à l'ASECNA les documents de transport, (Connaissance, LTA, déclaration).
- Informer en temps utile pour toute perte, dommage ou retard pour les biens tel que pourrait être requis dans les contrats de transport ou autre contrat, ou en conformité avec le document de transport.
- Notifier et consulter avec l'unité appropriée de l'ASECNA pour tout problème rencontré pour l'expédition de l'Agence ;
- Informer rapidement l'ASECNA pour approbation de toute situation qui pourrait engendrer des coûts financiers additionnels pour l'Agence.
- Disposer d'un outil informatique sur réseau serait un atout supplémentaire ;

L'attributaire gèrera des expéditions en sortie du magasin central de l'ASECNA ou tout autre site et fera un suivi hebdomadaire récapitulatif de l'ensemble des expéditions (N° du moyen de transport, N° du vol ou nom navire, date de départ et d'arrivée, port de déchargement et lieu où se trouve le matériel) qu'il transmettra à son donneur d'ordre.

Les conditions de transport seront CIP, (port payé, assurance comprise à destination convenue) pour aérien ou CIF (coût assurance fret) pour le maritime sauf stipulation différente dans l'ordre de transport. Les frais à l'arrivée (passage portuaire ou aéroportuaire, formalités douanières à l'arrivée, préacheminement, déchargement à destination) sont donc à la charge de la Représentation de l'ASECNA destinataire.

5. SPECIFICATIONS OPERATIONNELLES COMMUNES (IMPORT/EXPORT)

- Gérer la chaîne entière de transport et toute la fonction Logistique, du point d'origine au point de destination, incluant tous les modes de transport nécessaires jusqu'à la livraison au point de destination convenu. Ceci doit inclure tout équipement, infrastructure, personnel qualifié et autre compétence et moyens nécessaires pour réaliser le transport, le transit et tout service associé en conformité avec les meilleures pratiques commerciales.
- Fournir les services pour L'ASECNA sur une base prioritaire durant la durée du contrat ;
- Désigner un ou deux points focaux affectés/répondant à l'ASECNA ;
- Etablir tous les documents requis en matière d'assurance ;
- Conseiller et renseigner l'ASECNA sur les règlements et procédures pertinents en matière d'opérations douanières terrestres, maritimes ou aériennes.
- Tenir L'ASECNA informée de toutes nouvelles réglementations ou procédures en matière de dédouanement et transit
- Soumettre un rapport les dossiers traités sur une base mensuelle, auprès de l'unité de l'Agence concernée.

En cas de manquement à l'une des obligations de la société soumissionnaire, sa responsabilité est entièrement engagée.

6. DELAIS D'EXECUTION

Les délais de livraison des matériels de l'ASECNA doivent être réduits au strict minimum et **ne devront pas dépasser :**

- **3 jours ouvrés** après remise des documents complets nécessaires aux formalités douanières (exonération...) pour la voie aérienne, express et postale ;

- **7 jours ouvrés** après remise des documents nécessaires aux formalités douanières (exonération...) pour la voie maritime ;

De même, le stockage du matériel en attente d'expédition doit être réduit au strict minimum et ne peut en aucun cas excéder 72 heures sauf indisponibilité de moyens de transports justifiée ou toute autre formalité susceptible de prolonger le délai d'expédition (déclaration de produits dangereux ou déclaration avec réserve de retour).

7. MODALITES DE LIVRAISON ET D'ENLEVEMENT DES COLIS

Les matériels importés seront livrés avant l'heure de fermeture du Magasin central de l'ASECNA à YOFF Dakar, soit 15H30.

Les matériels à expédier doivent faire l'objet d'un enlèvement journalier (tous les jours ouvrables) au magasin central de l'ASECNA à Yoff (route de l'Aéroport) ou tout autre site indiqué par le donneur d'ordre (ex. Contrôle En Vol).

Tout colis enlevé devra faire l'objet d'une vérification avant fermeture définitive du colis, et la vérification sera matérialisée sur la facture d'expédition par une signature conjointe de l'agent du Transitaire, des agents de l'ASECNA des entités Transit et Gestion des Stocks .

8. EMBALLAGE

L'emballage des matériels est exclusivement à la charge de l'ASECNA, mais en cas d'insuffisance ou d'emballage inadéquat par rapport au mode de transport, un ré emballage doit être proposé et effectué par le transitaire. Tout colis enlevé dont l'emballage est inadéquat ou insuffisant n'ayant pas fait l'objet de réserve lors de la prise en charge par le transitaire est supposé conforme. Ce qui implique que toute avarie due à un emballage défectueux incombera au transitaire qui n'a pas su se prémunir et en supportera les frais par le remboursement du dommage.

9. DELAIS D'EXECUTION

Le transitaire devra procéder au dédouanement et à l'embarquement immédiat. Les séjours douaniers des matériels importés par l'ASECNA doivent être réduit au strict minimum et ne devra pas dépasser 48h pour les pièces Avions, les envois en réparations et documents, 7 jours pour les matériels neufs après réception du titre d'exonération.

Le délai de livraison court à compter de la date d'arrivée du moyen de transport et de la réception de l'Ordre de transit / transport (OT) émis par L'ASECNA et des documents d'expédition.

De même, le stockage intermédiaire du matériel en attente d'expédition doit être réduit au strict minimum et ne peut en aucun cas excéder 72 heures sauf indisponibilité justifiée de moyens de transports.

10. LES PRIX ET FACTURATIONS DES PRESTATIONS

Le postulant devra présenter une grille tarifaire simplifiée selon le bordereau des prix ci-joint en annexe 1. Elle sera le reflet scrupuleux de la facturation et s'entend hors débours compagnies. Elle comprend les Honoraires en douane exprimés en forfait.

Les prestations devront être facturées en tenant compte des services réellement effectués, des modes de transport et des poids des matériels.

Les prix seront hors TVA compte tenu des exonérations prévues par l'article 9 de la convention de Dakar révisée.

Les tarifs à l'import et à l'export sont forfaitaires et sont fonction du poids. Les tarifs de ré-emballage des matériels doivent être fonction du volume (cubage).

La facturation comprendra, outre les HAD exprimés en forfait, l'ensemble des services qu'un transitaire doit fournir en ses qualités de consignataire, de manutentionnaire et de commissionnaire agréé en douane ou en transport.

Les débours comprennent les droits et taxes d'état si non exonérés, les taxes d'utilisation du système informatique douaniers, autres prélèvements légaux et l'assurance si elle est souscrite par le commissionnaire et les frais fixes etc...

Pour les transports par voie terrestre et transport intérieur, les tarifs seront étudiés au cas par cas sur la base d'une demande de cotation et seront fonction du poids et de la distance à parcourir.

Les factures doivent parvenir à l'entité en charge du transit (donneur d'ordre) au plus tard 15 jours après le service rendu ;

Les soumissionnaires sont invités ainsi à utiliser les tableaux ci-dessous et en annexe en fichier Excel.

1. Les obligations liées à l'offre de prix

Ces prix doivent être valables pendant toute la durée du contrat.

Aucune formule d'actualisation ne sera donc prise en compte dans les propositions des soumissionnaires.

Cependant, le soumissionnaire est tenu de faire bénéficier à l'ASECNA de toute baisse découlant :

- soit des baisses observées sur le marché ;
- soit des baisses de tarifs.

11. EXIGENCES

Le soumissionnaire devra présenter la société en fournissant :

- Un agrément douane en cours de validité
- Une situation non litigieuse ou conflictuelle avec les services des douanes aéroportuaires, portuaires du Sénégal (main levées années n-1);
- Tout autre agrément (IATA, WCA)
- un crédit en douane fonctionnel de 100 millions de francs CFA au minimum, que l'ASECNA pourra utiliser sans commission, ni débours (préciser le montant de crédit dont vous disposez) ;
- Les statuts de l'entreprise ;
 - Copie légalisée d'immatriculation au registre de commerce (RCCM) ;
 - Copie légalisée d'immatriculation au Numéro d'Identification National des Entreprise et Association (NINEA) ;
- Les états financiers des trois dernières années.

Il devra également justifier :

- d'une expérience significative d'au moins 5 ans dans le domaine du transit et du transport international ;
- d'infrastructures suffisantes en termes de surface d'entreposage (préciser la surface de l'entrepôt aéroportuaire et portuaire si possible) pour accueillir ou expédier les matériels (justifier la taille du parc automobile en nombre et volume);
- de moyens logistiques (véhicules utilitaire et engins de levage) suffisants ;
- d'un effectif en personnel qualifié suffisant ;

- ses références clients.

12. LES OBLIGATIONS DE L'ASECNA

L'ASECNA est tenue de :

- Donner au(x) transitaire(s), toutes les informations nécessaires pour chaque opération particulièrement le titre d'exonération ainsi que tous les détails nécessaires à l'exécution correcte du marché par l'instruction dénommée Ordre de Transit pour l'import et Ordre de Transport pour l'export ;
- Prévenir le(s) transitaire(s), dans un délai suffisant, de la date et du lieu où le matériel sera à sa disposition (transmission d'un Ordre transport) ;
- Payer le prix au transitaire, conformément au contrat de prestation de service.

13. CRITERES DE SELECTION

L'ASECNA se réserve le droit du choix de deux transitaires si nécessaires, afin de faire face éventuellement à toute défaillance.

L'évaluation d'une offre par l'ASECNA tiendra compte pour la comparaison, outre les prix de prestations proposés, les délais de livraison des matériels, les moyens logistiques et les références du soumissionnaire.

Critères d'éligibilité (Agréments et Capacité économique et financière)

Tout Soumissionnaire devra joindre à son offre les copies légalisées des agréments suivant :

- Un agrément douane en cours de validité ;
- Une situation non litigieuse ou conflictuelle avec les services des douanes aéroportuaires ou portuaires du Sénégal (main levées années n-1);
- Un crédit en douane fonctionnel de 100 millions de francs CFA au minimum.

Cet agrément et ces mainlevées sont obligatoires. Tout Soumissionnaire n'ayant pas présenté ces documents dans son offre sera disqualifié.

Le soumissionnaire devra joindre à son offre une attestation de capacité financière délivrée par une institution financière habilitée ou tout autre document équivalent. Cette attestation devra garantir que le prestataire sera à mesure de faire face à ses engagements à court et à long terme.

En outre, le Soumissionnaire fournira les bilans des trois derniers exercices 2015, 2016 et 2017, pour permettre à l'ASECNA de s'assurer de la bonne croissance financière, de la solvabilité et de la pérennité de son entreprise

Les critères sont les taux de :

- **Croissance financière > 0 ;**
- **$20\% < \text{Ratio de solvabilité} < 25\%$;**
- **Ratio de liquidité > 1 .**

ANNEXE 1

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
N° d'ordre de transit	Désignation marchandises	N° B/L(connaissance)	Nb de colis	poids total	N° B/L(connaissance)	Nom du vol ou navire	Date d'arrivée	Date réception de la documentation complète	Date réception de la documentation complète (prise en charge)	Date de livraison	Délai de livraison	Performance du transitaire	Ecart	Observations

Tableau de suivis des Expéditions Aériennes

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
N° d'ordre de transport	Date d'enlèvement du colis	Désignation marchandises	N° Air way bill	Poids total	Nb de colis	N° Air way bill	Nom du navire et vol	Date réception de la documentation complète	Date d'embarquement effectif	Date arrivée effective	Délai d'embarquement	Délai de transport	Performance du transitaire	Observations

ANNEXE 2

IMPORT

BORDEREAU DES PRIX

FRAIS FIXES (F CFA)	
TS douane	A l'identique
PID,	A l'identique
Escorte	A l'identique
Livraison (préciser les minimas et maximas)	

Nb : La liste n'est pas exhaustive

AERIEN	
HAD (Honoraire Agréé en douane) par forfait selon les tranches de poids	
Tranches de poids	Montant (FCFA)
De 0 à 50 kg	
De 51 à 100 kg	
De 101 à 200 kg	
De 201 à 500 kg	
De 501 à 1000Kgs	
Au-dessus de 1000 kg	
DES	
COLIS POSTAUX	

MARITIME	
HAD (Honoraire Agréé en douane) pour importation voie maritime	
Tranches de poids	Montant (FCFA)
De 101 A 500 KG	
De 501 A 1000 KG	
De 1000 à 5000 Kg	
Au-dessus DE 5000 KG	
Conteneur de 20'	
Conteneur de 40'	
ADMISSION TEMPORAIRE	
ACQUIT VEHICULES	

EXPORT

FRAIS FIXES (F CFA)	
Ouverture dossiers,	
Enlèvement (Manutention)	
Nb : La liste n'est pas exhaustive	

AERIEN	
HAD FORFAIT	Montants (F CFA)
FRET & FOB CHARGES	A l'identique
PRESTATIONS 0 à 50 kgs	
PRESTATIONS 51 à 100 kgs	
PRESTATIONS 101 à 200 kgs	
PRESTATIONS 201 à 500 kgs	
PRESTATIONS au-dessus de 500 kg	

MARITIME	
HAD FORFAIT	Montants (F CFA)
Conteneur de 40'	
Conteneur de 20'	
Colis en groupage de 250 à 500 kg	
Colis en groupage de 501 à 750 kg	
Colis en groupage de 751 à 1000 kg	
Colis en groupage au-dessus de 1000 kgs	

ANNEXE 3

MATERIELS TRAITES : FOURNITURES ET PIECES DE RECHANGE

Tous les produits (pièces, ensembles de pièces, consommables) nécessaires au fonctionnement et à la maintenance des équipements sont susceptibles d'être transportés dans le cadre de ce contrat de prestation de service. Il s'agit de :

- Composants et accessoires de véhicules ;
- Pneumatiques et chambres à air ;
- Moteurs, accessoires de moteur, turbines et composants ;
- Equipements de réfrigération et de climatisation de l'air ;
- Equipements de lutte contre l'incendie et de sécurité ;
- Pompes, compresseurs et accessoires ;
- Conduites, tubes, tuyaux et agencements ;
- Instruments de mesure et de vérification ;
- Quincaillerie, abrasifs, produits chimiques et de nettoyage ;
- Equipements de télécommunication, de détection ;
- Composants d'équipements électriques et électroniques ;
- Dispositifs d'éclairage et lampes ;
- Systèmes d'alarme, de signalisation et de sécurité ;
- Machines de bureau et systèmes de classement ;
- Fournitures de bureau et météo ;
- Livres, cartes et autres publications ;
- Brosses, peintures, produits d'étanchéité, adhésif ;
- Vêtements et équipements individuels ;
- Carburants, lubrifiants, huiles et cires ;
- Pièces d'avion.

LES PRODUITS SPECIFIQUES :

- Charges GIP ;
- Batteries, Acide ;
- Rouleaux TTY ;
- Piles ;
- Electrolyte ;
- Emulseurs et poudre : agents extincteurs ;
- Fluides de refroidissement ;
- Poudre ;
- Tonnelets d'huiles ;
- Convertisseur et boîtes de vitesse.

ANNEXE 4 Réseau des transitaires

Coordonnées des Chefs d'Unités Transit ASECNA		COORDONNEES DES TRANSITAIRES AGREES PAR L'ASECNA		
Code Pays	Représentations Contacts, téléphones, mails	TRANSITAIRES	TELEPHONE TRANSITAIRE	FAX/EMAIL TRANSITAIRES
010	REPRESENTATION ASECNA EN CENTRAFRIQUE BP : 818 Bangui Chargé Approvisionnement & Achats <u>Contact</u> : OUANZO Baudouin Dieudonne Tél : GFU: +236 72187109 Mobile: +236 75507105 / +236 72507105 +236 70026224 / +236 77217368 Email: ouanzobau@asecna.org Chef unité Transit & Gestion de stock <u>Contact</u> : EPELAKI Michèle Marie Email: epelakimar@asecna.org Tél : +00236 72187117		+236-75503622/+2367550 36 22/+ 236 7735 04 22	scafebgui@yahoo.fr
020	REPRESENTATION ASECNA A BRAZZAVILLE BP : 218 CONGO Chargé Approvisionnement & Achats <u>Contact</u> : ONKOUO MONGO Antoine Email : onkouomongoant@asecna.org Tél : 00242069086996 Chef unité Transit & Gestion de stock <u>Contact</u> : M'PASSI-MOUBA Magalie Email: mpassimoubaitomag@asecna.org Tél : 00242053779530/066284949/055317156 POINTE NOIRE (CONGO) <u>Contact</u>: Mr BOUKI Marcel / Email.: boukimar@asecna.org Tél.: 00242 05 377 94 49 Tél. : 00242 05 377 94 49 et Mr NGOMA-MAKOUNDI Léon Email: ngomamakoundileo@asecna.org Tél. : + 05 377 95 52 /06 675 45 58. Commandant de l'Aérodrome de Pointe-Noire Tél. : + 242 05 377 95 09			

030	REPRESENTATION ASECNA EN COTE D'IVOIRE 15 BP : 918 ABIDJAN Chargé Approvisionnement & Achats <u>Contact : KOULATE Théophile</u> Email: ngomamakoundileo@asecna.org Tél: Fax.: Chef unité Transit & Gestion de stock <u>Contact :</u> Email: Tél:			
040	REPRESENTATION ASECNA AU BENIN BP : 08179 COTONOU Chargé Approvisionnement & Achats <u>Contact : ATTINDOGBE Lucien</u> Gbetoho Email: Atindogbeluc@asecna.org Tél. : 00229 65843710 / 66617832 Chef unité Transit & Gestion de stock <u>Contact : EHOZOU CAPO-CHICHI Arlette Rachel Andrea</u> Email : ehouzourac@asecna.org tatiyf@hotmail.fr Tél. : +229-95-22- 35- 02/ 95 42 24 12 +229- 21301402 Fax : +229-213000839		+	
	REPRESENTATION ASECNA AU GABON BP : 2252 LIBREVILLE Chargé Approvisionnement & Achats <u>Contact : NDZEMBI Clément</u> Email: ndzembicle@asecna.org Tél : + 241 05 18 23 26 Fax : Chef unité Transit & Gestion de stock <u>Contact :</u> Email: e@asecna.org Tél : + 241 Fax :		AGENCE AEROPORT LIBREVILLE +241-01 73 95 95 +241- 01 73 95 96 AGENCE PORT OWENDO +241- 01 70 21 15 -0170 21 20 AGENCE PORT-GENTIL + 241 07 19 58 21	+241- FAX :+241 01 73 25 07 tagtranstagency@yahoo.fr/ jpavaro@yahoo.fr fax : + 241 -01 70 21 15 tagowendo@yahoo.fr dickykassa@yahoo.fr TAGPORTGENTIL@YAH OO.FR
060	REPRESENTATION ASECNA AU BURKINA FASO BP : 63 OUAGADOUGOU Chargé Approvisionnement & Achats <u>Contact: SANDAMBA k. Maurice</u> Email : sandambakam@asecna.org Tél : +226-70297204 Fax : +226-50306575 Chef unité Transit & Gestion de stock		+ 226-50 37 25 97 + 226-78277151	+ 226-50372598 jjattiouga@gttlogistic.com

	<u>Contact</u> :SOUBEIGA Nom-Mam Marie Roseline Email : SOUBEIGARos@asecna.org Tél :			
070	REPRESENTATION ASECNA EN MAURITANIE BP : 205 Chargé Approvisionnement & Achats <u>Contact</u>: AHMED ELY SALEM EL KORY Ahmed Email: elysalemelkoryahm@asecna.org ahmedelysalem@gmail.com Tél. : 00 222 36 30 87 93 Chef unité Transit & Gestion de stock <u>Contact</u> : Cherif Ahmed Cherif M'hamed Email : CHERIFAHM@asecna.org pi.vision@yahoo.fr Tél : 00 222 36 32 65 25		+222-230 33 57 +222-430 33 57 +222 643 21 23	+222-525 43 45 transit_ecmt@yahoo.fr ou oguisse@hotmail.com
080	REPRESENTATION ASECNA A MADAGASCAR BP: 46 ANTANANARIVO Chargé Approvisionnement & Achats <u>Contact</u>: -ANDRIAMAMPITA Jimmy Thierry Hajanirina Email: Andriamampitajim@asecna.org Tél.: +261 33 23 558 83 Fax: Chef unité Transit & Gestion de stock <u>Contact</u> : -RAMANANTOANINA Solotiana harivelo Email : ramanantoaninasol@asecna.org Tél :		+261-2222602 +261-202258113	00261 20 22 225 02 AUXIMAD@DTS.MG AUXIDC.DIR@AUXIMAD.MG
090	REPRESENTATION ASECNA AU NIGER BP : 1096 NIAMEY Chargé Approvisionnement & Achats <u>Contact</u> :Mme TCHIOMBIANO Bibata Email: tchiombianobibatabib@asecna.org mehaoubero2000@yahoo.fr Tél : 00227-94852105/+227-20732517 Tél. :00227-94852102/227-20732517/18/19 Fax : 00227-20735512 Chef unité Transit & Gestion de stock <u>Contact</u> : Email : Tél :		+227-96974172 +227-94669742 +227-20739192 +227-939396 26	227 -20 73 91 93 BAKABE@INTNET.NE

	ASECNA DIRECTION GENERALE DIRECTION DES MOYENS TECHNIQUES ET INFORMATIQUES BP : 8163 Dakar-SENEGAL			
			+221-33 869 11 11	+221-338242144 www.dhl.com
100	REPRESENTATION ASECNA AU SENEGAL BP : 8362 dakar <u>Chargé Approvisionnement & Achats</u> <u>Contact :</u> <u>Chef unité Transit & Gestion de stock</u> <u>Contact :</u> Email ;; Poste: Tél:			
	REPRESENTATION ASECNA AU MALI BP : 96 BAMAKO <u>Chargé Approvisionnement & Achats</u> <u>Contact :</u> Mr SAMAKE Patrick Email : samakepat@asecna.org		00223-79070378 00223 -66744044	110

	Tél : +223 20 20 67 01 / 20 20 31 61 # 442 GFU : +223 66 74 01 23 Cell: +223 60 28 28 86 <u>Chef unité Transit & Gestion de stock</u> <u>Contact :</u> PONA Siaka Email : PONAHas@asecna.org ; Poste: 312 Tél: 00223 66 78 35 25 / 00223 90 08 20 89			
120	REPRESENTATION ASECNA AU TCHAD BP : 70 N'DJAMENA <u>Chargé Approvisionnement & Achats</u> <u>Contact:</u> Mahamat SALEH NOKOUR Email : Tél : <u>Chef unité Transit & Gestion de stock</u> <u>Contact :</u> ADOUM Haliki Tél.:+235-22520250/+23599148276 Fax : +235222520250 Email.: adoumhal@asecna.org adoumhaliki@yahoo.fr		+235-95271616 +235-22527212	
130	REPRESENTATION ASECNA AU CAMEROUN BP : 4063 <u>Chargé Approvisionnement & Achats</u> <u>Contact :</u> LITUMBE EKESE Daniel Email: litumbeekesedan@asecna.org Tél : (00237) 696210020 Fax : +237-33427117 <u>Chef unité Transit & Gestion de stock</u> Email: Tél : (00237) Fax : +237-		+237-77706569	+2373436233/+237-33436233 annymouss@voila.fr sogido1@hotmail.com
140	REPRESENTATION ASECNA AU TOGO BP: 10151 LOME <u>Chargé Approvisionnement & Achats</u> <u>Contact:</u> MONDO Tinindjotob Email: - mondotin@asecna.org; mondt60@yahoo.fr Tel: (00228) 90 11 98 65 / 90 98 33 35. <u>Chef unité Transit & Gestion de stock</u> <u>Contact :</u> HEMOU Abide Email: Tel:		(+228) 22 20 26 27 (+228) 90 05 26 82	(+228) 22 20 26 27 dkjdelta@yahoo.fr

160	REPRESENTATION ASECNA EN GUINEE EQUATORIALE BP:146 MALABO Chargé Approvisionnement & Achats <u>Contact :</u> ONDO NCHAMA Julio Email: ondonchamajul@asecna.org; julioondo@yahoo.es Tél. : +240-248699/+240 -222 58 62 17 Fax : +240-093501 Chef unité Transit & Gestion de stock <u>Contact :</u> Email: @asecna.org; Tél. : +240-			
170	REPRESENTATION ASECNA AUX ILES COMORES BP:2527 MORONI Chargé Approvisionnement & Achats <u>Contact :</u> AHMADA Roukia Email : ahmadarou@asecna.org Tél : Chef unité Transit & Gestion de stock <u>Contact:</u> Mouhiddine Issoufou Email : issoufoumou@asecna.org Tél : +2693343799 Fax : + 2697732613		+269-7731383 +269-773 34 42 +269 333 03 60	+269-7730378 CCTD@COMORESTELECO M.KM
180	REPRESENTATION ASECNA EN GUINEE BISSAU CP: 807 BISSAU Chargé Approvisionnement & Achats <u>Contact :</u> TAMALGO Charles Email : tamalgocha@asecna.org Tél : +245 955 19 72 80 Chef unité Transit & Gestion de stock <u>Contact :</u> LIMA Flavia CARVALHO Email: decarvalhofla@asecna.org; carvaloflavia@yahoo.fr Tél:00245-5382020/+245 6759091/+5247070		+245-5752628 +245-720 26 28	nelsondespacho@gmail.com
590	ECOLE AFRICAINE DE LA METEOROLOGIE ET DE L'AVIATION CIVILE Chef unité Approvisionnement & Achats		+227-207391 92 +227-93939626 +227-20739193	+227-20739193 BAKABE@INTNET.NE

EAMAC BP : 746 NIAMEY NIGER <u>Contact</u> : Mme IBRAHIM Aissagana Kawa <u>Tél</u>: 00227 96963496 <u>Fax</u> : (00227) 20 72 34 50 <u>Email</u>: ibrahimais@asecna.org Directeur de l'Établissement de l'EAMAC Mr RAKOTONJANAHARY Hery Andriamorasata <u>Email</u>: rakotonjanaharyher@asecna.org <u>Tél</u>: 00227 96963496 <u>Fax</u> : (00227) 20 72 34 50			
ECOLE REGIONALE DE SECURITE INCENDIE ERSI DOUALA BP : 13095 CAMEROUN <u>Contact</u> : Albertine Essama <u>Tél</u>.: +237 77 74 13 93 <u>Email</u>: ersimag@asecna.org anessama2@yahoo.fr Directeur de l'ERSI : <u>Contact</u>: YOUNOUSMI Abdel Aziz <u>Tél</u>.: +237 <u>Email</u>: younousmiabd@asecna.org		<u>TÉL</u>.: +237 6 77 35 36 96 +237 697 40 39 94	<u>EMAIL</u> : contact@adexcameroun.com
ASECNA DELEGATION A PARIS BP : 75 RUE DE LA BOITIE 75008 France Chargé Approvisionnement & Achats <u>Contact</u> : Christophe GENTELET <u>Tél</u> : +33 1 44 95 07 33 Agent Approvisionnement et Achats <u>Contact</u> : LACQUEMENT Leila <u>Tél</u> : +33(0)144950734 <u>Email</u> : lacquementlei@asecna.org leilalacquement@gmail.com DELEGUE A PARIS : IBRAHIM Kassim Email : brahimkas@asecna.org		+33(0)148161383 +33(0)66974940	+33(0)14622357 k.fatallah@centrimex.com

ANNEXE 5

LISTE DES 31 AEROPORTS COMMUNAUTAIRES DE L'ASECNA

- GAROUA (CAMEROUN)
- DOUALA (CAMEROUN)
- YAOUNDE (CAMEROUN)
- LIBREVILLE (GABON)
- MVENGUE (GABON)
- PORT-GENTIL (GABON)
- MALABO (GUINEE EQUATORIALE)
- BATA (GUINEE EQUATORIALE)
- BAMAKO (MALI)
- GAO (MALI)
- MOPTI (MALI)
- BANGUI (CENTRAFRIQUE)
- OUGADOUGOU (BURKINA FASO)
- BOBO-DIOULASSO (BURKINA FASO)
- BRAZZAVILLE (CONGO)
- POINTE-NOIRE (CONGO)
- OLOMBO (CONGO)
- NIAMEY (NIGER)
- MORONI (COMORES)
- DAKAR (SENEGAL)
- ABIDJAN (COTE D'IVOIRE)
- NOUAKCHOTT (MAURITANIE)
- NOUADHIBOU (MAURITANIE)
- COTONOU (BENIN)
- IVATO (MADAGASCAR)
- MAHAJANGA (MADAGASCAR)
- TOAMASINA (MADAGASCAR)
- N'DJAMENA (TCHAD)
- SARH (TCHAD)
- LOME (TOGO)
- BISSAU (GUINEE BISSAU)

ANNEXE 6

TABLEAU RECAPITULATIF DES SITES DE LIVRAISON DE L'ASECNA

ADRESSES DE LIVRAISON		
PAYS	AEROPORT	SITES
BENIN	COTONOU	M. Le Représentant de l'ASECNA auprès de la République du Bénin BP 08179 Cotonou
BURKINA	OUAGADOUGOU	M. Le Représentant de l'ASECNA auprès du Burkina Faso BP 63 Ouagadougou
	BOBO DIOULASSO	M. Le Commandant de l'Aérodrome de BOBO DIOULASSO
COMORES	MORONI	M. Le Représentant de l'ASECNA auprès de l'Union des Comores PB : 2527 Moroni
CAMEROUN	DOUALA	M. Le Représentant de l'ASECNA auprès de la République du Cameroun BP 4063 DOUALA
	GAROUA	M. Le Commandant de l'Aérodrome de GAROUA
	NGAOUNDERE	M. Le Commandant de l'Aérodrome de NGAOUNDERE
CONGO	BRAZZAVILLE	M. Le Représentant de l'ASECNA auprès de la République du Congo BP 218 Aéroport de BRAZZAVILLE
	POINTE NOIRE	M. Le Commandant de l'Aérodrome de POINTE NOIRE B.P. 1188
	OLOMBO	M. Le Commandant de l'Aérodrome de OLOMBO
	OUESSO	M. Le Chef de la Station météorologique de OUESSO
GUINEE EQUATORIALE	MALABO	M. Le Représentant de l'ASECNA auprès de la République de Guinée Equatoriale APARTADO BP 416 MALABO
	BATA	M. Le Commandant de l'Aérodrome de BATA
GABON	LIBREVILLE	M. Le Représentant de l'ASECNA auprès de la République Gabonaise BP 2252 Aéroport LIBREVILLE
	PORT GENTIL	M. Le Commandant de l'Aérodrome de PORT GENTIL
	MVENGUE	M. Le Commandant de l'Aérodrome de MVENGUE

MADAGASCAR	ANTANANARIVO	M. Le Représentant de l'ASECNA auprès de la République de Madagascar BP 46 Aéroport d'IVATO ANTANANARIVO
	MAHAJANGA	M. Le Commandant de l'Aérodrome de MAHAJANGA
	TOAMASINA	M. Le Commandant de l'Aérodrome de TOAMASINA
	TOLAGNARO	M. Le Commandant de l'Aérodrome de TOLAGNARO
MALI	BAMAKO	M. Le Représentant de l'ASECNA auprès de la République du Mali BP 36 BAMAKO
	MOPTI	M. Le Commandant de l'Aérodrome de MOPTI
	GAO	M. Le Commandant de l'Aérodrome de GAO
	TOMBOUCTOU	M. Le Commandant de l'Aérodrome de TOMBOUCTOU
	TESSALIT	M. Le Commandant de l'Aérodrome de TESSALIT
MAURITANIE	NOUAKCHOTT	M. Le Représentant de l'ASECNA auprès de la République Islamique de Mauritanie BP 205 NOUAKCHOTT
	NOUADHIBOU	M. Le Commandant de l'Aérodrome de Nouadhibou
NIGER	NIAMEY	M. Le Représentant de l'ASECNA auprès de la République du Niger BP 1096 NIAMEY
	EAMAC	M. le Chef d'Etablissement de l'EAMAC B.P. 749 NIAMEY
	AGADEZ	M. Le Commandant de l'Aérodrome d'AGADEZ
RCA	BANGUI	M. Le Représentant de l'ASECNA auprès de la République Centrafrique BP 828 BANGUI
RCI	ABIDJAN	M. Le Représentant de l'ASECNA auprès de la République de Côte d'Ivoire Aéroport P. H. BOIGNY de Port BOUE 15, BP 918 ABIDJAN
	MAN	M. Le Commandant de l'Aérodrome de MAN
SENEGAL	DAKAR	M. le Directeur Technique de l'ASECNA B.P. 8163 DAKAR/YOFF
	TAMBACOUNDA	M. Le Commandant de l'Aérodrome de TAMBACOUNDA
TCHAD	NDJAMENA	M. Le Représentant de l'ASECNA auprès de la République du Tchad BP 70 NDJAMENA
	SARH	M. Le Commandant de l'Aérodrome de SARH
TOGO	LOME	M. Le Représentant de l'ASECNA auprès de la République Togolaise BP 10151 LOME Aviation
GUINEE BISSAU	BISSAU	M. Le Représentant de l'ASECNA auprès de la République GUINEE BISSAU CP 807 GUINEE BISSAU

ANNEXE 6

SYNTHESE DES FLUX DE MATERIELS

Importations

	2015	2016	2017
Nombre de dossiers	174	211	258
Poids (kgs)	56 296	18 818	77 693
Valeur (F CFA)	2 308 501 027	1 436 594 985	241 863 074

Exportations

	2015	2016	2017
Nombre de dossiers	53	39	206
Poids (kgs)	5006	39144	26 942
Valeur (F CFA)	193 568 309	296 008 850	1 391 100 705